



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Décision N° 2026_112

Artois Lys Romane

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :
STRATEGIE DE COMMUNICATION – DIAGNOSTIC DE LA STRATEGIE ACTUELLE ET
DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DU
TERRITOIRE EN MATIERE D'ENTREPRENEURIAT - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Vu la décision n°2025_559 en date du 13 août 2025 par laquelle le Président a autorisé l'attribution d'un marché ayant pour objet l'accompagnement pour la réalisation d'un audit/diagnostic de la communication actuelle et l'élaboration d'une stratégie de communication en matière d'entrepreneuriat avec la société LES ENCHANTEURS ayant son siège à Lille (59000), 62 Boulevard de Belfort, et de le signer pour un montant de 28 650,00 euros HT, à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée de 6 mois

Considérant que ce marché a été notifié le 14 août 2025, soit une fin de prestation au 13 février 2026,

Considérant que la prestation n'est à ce stade pas réalisée dans son entièreté et qu'il y a nécessité de mener à termes les différentes missions contractualisées, il convient de signer, par conséquent un avenant numéro 1 au contrat de prestation pour une période de 7 mois, sans incidence financière sur le montant du contrat de prestation,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au marché ayant pour objet l'accompagnement pour la réalisation d'un audit/diagnostic de la communication actuelle et l'élaboration d'une stratégie de communication en matière d'entrepreneuriat avec la société LES ENCHANTEURS ayant son siège à Lille (59000), 62 Boulevard de Belfort, ayant pour objet de prolonger le marché pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 13 septembre 2026.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10.FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



BOSSART Steve

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 FEV. 2026**

Et de la publication le : **11 FEV. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



BOSSART Steve